



Service maximum...Oui !

Service minimum...Non !

La CGT propose de mettre les moyens pour reconquérir un véritable service public, le gouvernement propose de verrouiller les moyens d'expression

De quoi souffre le Service Public de Transport ?

La maladie n'est pas la grève qui ne représente guère plus que 2 % des dysfonctionnements. L'écrasante majorité des perturbations quotidiennes subies par les usagers est imputable aux défaillances matérielles, aux insuffisances de moyens humains, financiers. De même les manques importants d'infrastructures provoquent de nombreuses suppressions de service, de desserte, des retards, de fortes dégradations de la qualité et de la fiabilité

C'est à cette priorité, celle d'une véritable continuité de Service Public au quotidien réclamée par les usagers et les salariés, des transports urbains, des transports scolaires, que le gouvernement doit répondre. L'État cherche à se cacher derrière un texte de loi pour masquer son désengagement.

Comme le demandent certaines associations d'usagers, la CGT considère urgent un programme ambitieux d'investissement et de développement des transports collectifs. Elle propose de constituer un Pôle Public National de Transport Public au service des collectivités pour exploiter les transports collectifs, et un Pôle Financier Public pour permettre les investissements.

Les salariés du secteur souffrent aussi :

Les conflits sont aussi nourris par des conditions sociales qui se dégradent. La précarité explose, l'intérim a progressé de 15 % en 2006 après 9 % les deux années précédentes, le temps partiel atteint 33,6 %, la sous traitance enregistre une croissance de 56 % dans les transports urbains et routiers de voyageurs et 8,5 % à la SNCF.

Les salariés sont fondés à exiger une autre politique de l'emploi, la revalorisation des salaires et retraites, l'amélioration de leurs conditions de travail et d'autres orientations que déréglementations, course aux profits ou filialisation comme pour le Fret SNCF par exemple.

La CGT considère que les contrats de Service Public doivent comporter des exigences de qualité, sociales, environnementales, de nature à protéger autant les usagers, les populations que les salariés.

Ce que nous voulons, c'est éviter les conflits, négocier sur les causes, reconquérir un véritable Service Public solidaire. Ce qui est visé par le gouvernement Sarkozy, c'est de cadenciser les conflits pour libéraliser encore plus le secteur, permettre la rentabilité financière au détriment de la rentabilité sociale.

Droit de grève :

L'ensemble des Organisations Syndicales s'accordent à le considérer non négociable.

C'est un droit constitutionnel. Il fait déjà l'objet d'un encadrement strict dans les Services Publics, qui soumet les syndicats à déposer un préavis de 5 jours francs avant le début de la grève. Ce délai doit permettre que les directions entament les négociations avec les salariés, ce qu'elles font très rarement !

En cherchant à rendre plus difficile les conditions d'exercice de ce droit, à intimider et culpabiliser les salariés grévistes, Gouvernement et MEDEF visent à réduire les moyens de se défendre et de revendiquer.

Restreindre les possibilités d'expressions dans un secteur, les Transports, c'est à coup sûr avoir l'intention d'aller plus loin pour affaiblir les capacités de riposte de l'ensemble du salariat. C'est aussi un moyen de bâillonner les profondes aspirations de conquêtes sociales, les attentes de changement qui se sont exprimés tout au long des campagnes électorales.

Projet de loi : une copie à revoir

L'avant projet présenté égraine les contraintes pour les salariés dans l'exercice du droit de grève, fait l'impasse totale sur des obligations aux entreprises et pouvoirs publics en faveur d'un véritable dialogue social. **Il n'est pas inutile de se remémorer que depuis 2004, le patronat du secteur (l'UTP), visant une loi, s'évertue à faire capoter toute négociation sur l'amélioration du dialogue social et la prévention des conflits et que 55% des entreprises qu'il représente s'affranchissent de celle leur faisant obligation à une négociation annuelle obligatoire (NAO).**

L'avant projet de loi pose le principe d'une négociation obligatoire d'un accord cadre de prévention des conflits.

➡ La CGT considère que le projet de loi doit intégrer des dispositions obligeant les entreprises à négocier sur les causes des conflits et ne pas restreindre le droit constitutionnel de grève. Le dialogue social doit permettre la baisse de la conflictualité ainsi que l'amélioration des services publics et la réponse aux revendications et exigences légitimes des usagers d'améliorer quotidiennement leur situation.

Il appartient aux entreprises d'organiser le seuil de service avec les salariés non grévistes.

➡ La CGT, les Organisations Syndicales, rejettent l'obligation de déclaration préalable d'intention de grève qui serait faite au salarié et le principe du vote à bulletin secret sous la seule responsabilité de l'entreprise, huit jours après le début de la grève.

Ce sont là autant d'éléments de pression, de stigmatisation et de division, contraires au solutionnement des causes conflictuelles et portant atteinte aux conditions d'exercice du droit constitutionnel.

Le droit de grève est un droit individuel constitutionnel qui s'exerce dans un cadre collectif. Il n'est pas négociable. Les deux dispositions ci-dessus lui portent atteinte.

Ce projet de loi est une provocation inutile. La CGT mettra tout en œuvre, **unitairement**, pour obliger le gouvernement, le parlement, à revoir la copie.

Ne laissons pas toucher au droit de grève.

Imposons des choix de développement des Service Publics.

**Répondre aux besoins de transports pour les usagers, aux revendications des salariés, par un dialogue social efficace et reconnu c'est la clé de la baisse de la conflictualité,
Pour un Service Public Maximum au quotidien.**